

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019_026

Séance du jeudi 11 avril 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 04/04/2019

Présents : 15

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE

Secrétaire de séance:Alain JAFFARD

Représentés: Yves SERVIERE par Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY par Michel RIOU

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Dominique MOLINES

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Marie LION, Françoise THYSS

Objet: Vote du budget primitif - pont_montvert_sud_lozere - DE_2019_026

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune Pont de Montvert - Sud Mont Lozere,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune Pont de Montvert - Sud Mont Lozere pour l'année 2019 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 93 338.15 Euros

En dépenses à la somme de : 93 338.15 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Préfecture de Montde

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Date de réception de l'AR: 16/05/2019

048-200057594-20190411-DE_2019_026-DE

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	86 658.54
66	Charges financières	5 431.86
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 247.75
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		93 338.15

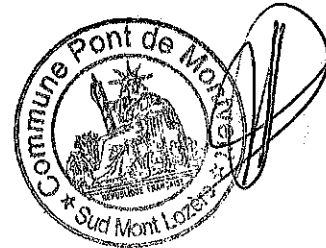
RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 247.75
002	Résultat de fonctionnement reporté	92 090.40
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		93 338.15

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LE PONT DE MONTVERT, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/05/2019 043-200057594-20190411-DE_2019_026-DE